

Image not found or type unknown



Durée APS étudiant sénégalais

Par **jeaaaaanne**, le **16/09/2017** à **07:03**

Bonjour

Je suis étudiante sénégalaise en fin de master et j'ai fait une demande d'APS dans la préfecture de mon département. Le préfet a accepté ma demande pour une durée de 6 mois non renouvelables.

Pouvez-vous me confirmer que les sénégalais ont droit à 1 an? Il est dit qu'il faut se référer au droit commun pour le Sénégal donc je pense que ça doit être 12 mois.

Si vous avez des justificatifs je suis preneuse !

Merci beaucoup de votre retour.

Cordialement,

J